



Mon futur ex mari refuse de prendre un avocat

Par **Christelle k**, le **25/05/2010** à **20:22**

En instance de divorce depuis janvier 2010 pour un divorce par consentement mutuel, je souhaiterais savoir comment ça ce passait si un époux refuse de prendre un avocat pour l'assister. Il est d'accord pour divorcer, mais refuse de payer un avocat pour divorcer. Je ne sais plus quoi faire pour le motiver à en prendre un.

Nous avons RDV le 30/08 pour l'audience de conciliation. Est-ce que le fait qu'il ne prenne pas d'avocat, risque de freiner la procédure et si oui jusqu'à quel point ?

Mon avocate m'a dit que si il n'en prenait pas, il ne pourrait signer lors de notre première audience. Est-ce vrai ? En ce cas, est-ce que nous seront alors quand même officiellement séparés ? Merci pour votre réponse